

REVUE HYBRIDES (RALSH)
e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060
Licence CC-BY
Vol. 1, Num. 2, décembre 2023 (tome 2)

**ABSENCE DE LA QUESTION DE RESTITUTION DES OBJETS D'ART DANS LES
GRANDS AXES DE LA DIPLOMATIE CAMEROUNAISE ET INTRUSION D'ACTEURS
PARADIPLOMATIQUES ET NON ÉTATIQUES DANS LE CHAMP DES RELATIONS
INTERNATIONALES**

*Absence of the question of restitution of works of art in the main axes of
Cameroonian diplomacy and intrusion of paradiplomatic and non-state actors in the
field of international relations*

CALVIN PATRICK BANDAH PANGA
Ecole Normale Supérieure de Bertoua, Cameroun
Email: calvinpatrick@yahoo.fr
iD ORCID: <https://orcid.org/0009-0009-1685-8937>

RÉSUMÉ

Devant le désintérêt des dirigeants camerounais, la restitution des objets d'art est un champ de la politique extérieure où les acteurs non étatiques et paradiplomatiques sont dominants. La paradiplomatie camerounaise, c'est-à-dire celle qui s'effectue en dehors des cadres formels de concertation par des acteurs subétatiques a pris le pas sur l'État. Combinée aux actions de la diplomatie non-étatique, elles font entendre la voix des Camerounais auprès de pays détenteurs des objets d'art camerounais dans le cadre de la restitution. L'objectif de cet article est de montrer qu'en l'absence d'initiative venant de l'État, cette autre diplomatie exerce une certaine pression auprès des pays détenteurs de ces objets d'art pour leur retour au Cameroun depuis pratiquement un quart de siècle. Toutefois, un certain nombre de signaux émis en 2022 laissent penser que face à l'acuité de cette question, le gouvernement camerounais aurait décidé de mettre en branle sa diplomatie dans le sens d'une réclamation de ces objets d'art.

MOTS-CLÉ : Diplomatie camerounaise ; Paradiplomatie ; Acteurs non étatique ; Objets d'art ; Restitution.

ABSTRACT

Due to the disinterest of Cameroonian leaders, the restitution of art objects is a field of foreign policy in which non-state and para-diplomatic actors are dominant. Cameroonian paradiplomacy, that which takes place outside the formal frameworks of consultation by sub-state actors, took precedence over the

State. Combined with the actions of non-state diplomacy, they make the voice of Cameroonians heard by countries holding these art objects in the field of restitution. The objective of this article is to show that in the absence of diplomatic initiatives coming from the State, this other type of diplomacy has been exerting a certain pressure on the countries holding these works of art for their return to Cameroon for almost a quarter-century. However, a certain number of signals issued in 2022 suggest that faced with the acuteness of this issue, the Cameroonian government has decided to set in motion its diplomacy in the direction of reclaiming these works of art.

KEYWORDS: Cameroonian diplomacy; Paradiplomacy; non-state actors; Art objects; Restitution.

1. Introduction

La question de la restitution des objets d'art africain acquis en contexte colonial n'est pas nouvelle dans le champ des relations internationales que Bourdieu conçoit comme « un espace de jeu proposant certains enjeux » (Bourdieu, 1984, p. 34) « constitué de positions inégales tissant une hiérarchie de domination » (Mérand et Pouliot, 2008, p. 610). Au lendemain de leurs indépendances, notamment durant les deux premières décennies qui ont suivi celles-ci, les pays africains avec à leur tête la République Démocratique du Congo (ancien Zaïre) et l'Algérie ont été au frontispice de cette problématique⁵². Malheureusement rattrapés par leur réalité socio-politique à laquelle il faut adjoindre le contexte international, ces derniers relèguent à une place subsidiaire la question de la restitution à partir de la fin de la décennie 1970. C'est depuis le début de la deuxième décennie des années 2000 qu'a resurgi cette question dans les agendas des pays africains, avec comme tête de proue la République du Bénin. En effet, *selon le compte-rendu du Conseil des Ministres Béninois N°14/PR/SGG/CM/OJ/ORD du 27/07/2016* :

le gouvernement du Bénin, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie pour le développement culturel et touristique, a pris l'initiative d'engager, avec l'appui de certains compatriotes et de Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN), ce processus de retour des objets royaux emportés par l'armée française lors de la conquête de novembre 1892 (Peraldi, 2018, p. 32).

Conformément à cette résolution, une demande de restitution est adressée au gouvernement français. Mais l'évènement majeur qui vient jeter un éclairage particulier sur cette question est le discours de novembre 2017 à Ouagadougou du Président Français, Emmanuel Macron. S'étant prononcé en faveur de la mise sur pied

⁵² Au lendemain de son indépendance, l'Algérie engage auprès du gouvernement français des réclamations de restitution de ses objets d'art. au final, 300 objets ont été restitués par le France en 1969. Dans la foulée de cette restitution, est adopté à Alger un manifeste culturel africain où il est affirmé que l'Afrique accorde une importance singulière au recouvrement de son patrimoine culturel. Dans cet élan de réclamation, Mobutu dont le pays abrita en 1973 le troisième congrès extraordinaire de l'Association Internationale des Critiques d'Art eut le courage de demander aux pays occidentaux de restituer aux pays pauvres leur objets d'art.

des conditions favorables pour un retour des objets d'art africain, il passa de la parole aux actes. Le 09 novembre 2021, la France transféra sa propriété au Bénin sur 26 objets d'art pillés lors du sac du palais d'Abomey en 1892. Depuis lors, alors que les diplomates ivoirienne, sénégalaise, nigériane, namibienne, congolaise entre autres s'inscrivent désormais dans cette démarche de réclamation dans le cadre de leur politique extérieure, l'on observe qu'au Cameroun, la question de la restitution ne semble pas être une priorité de l'action diplomatique malgré son acuité et sa contemporanéité. Devant le mutisme diplomatique camerounais quant à la question de la restitution des objets d'art, des acteurs non institutionnels camerounais s'invitent dans le champ diplomatique et sont en première ligne des démarches relatives aux réclamations de restitution. Dès lors, qu'est-ce qui explique ce leadership des acteurs diplomatiques non institutionnels ? Comment se traduit-il ? L'objectif de cet article est de montrer que face à la nonchalance de la diplomatie classique camerounaise, des chefferies traditionnelles et des acteurs privés camerounais sont en première ligne des démarches relatives à la restitution des objets d'art, malgré l'intérêt nouveau que semble susciter cette question auprès du gouvernement depuis 2022. Ainsi, pour répondre aux interrogations ci-dessus mentionnées, la rédaction de cet article a mobilisé plusieurs types de documents à savoir la constitution camerounaise et des décrets présidentiels, ainsi que des sources imprimées (ouvrages et articles). A côté de celles-ci, nous associons également des éléments de webographie. Ce travail est structuré en deux parties, dont la première met en avant l'absence de cette réclamation de restitution des objets d'art dans les grands axes de l'action diplomatique camerounaise telle que définie par le Chef de l'État, et la seconde met en avant la « paradiplomatie » (Paquin, 2004, p. 15) c'est-à-dire une autre « politique internationale qui peut être parallèle, coordonnée ou complémentaire à celle de l'État central » (Paquin, 2004, p. 59), et la diplomatie non étatique camerounaises en matière de restitution.

2. La restitution des objets d'art : une thématique absente de la diplomatie camerounaise

Avant de rentrer dans l'analyse des éléments de mise en œuvre de la diplomatie camerounaise, il nous semble nécessaire de clarifier ce à quoi renvoie ce terme dans notre analyse. La diplomatie peut se comprendre comme une constante « communication entre des entités politiques » (Coolsaet, 1999, p. 121) ; communication qui traite « des relations internationales et des rapports mutuels entre les États » (Chicot, 2017, p. 17). Cette communication a pour but d'assurer un contact permanent, mais également de coordonner et de discuter des prises de position et des actions à mener sur des sujets d'intérêt multilatéral, bilatéral et local. Aussi simpliste soit-elle, cette définition au-delà de circonscrire son domaine d'action, subodore une « distinction entre le contenu (la politique extérieure) et la façon dont ce contenu est communiqué (la diplomatie) » (Coolsaet, 1999, p. 121). Au final, « la diplomatie est la pratique, l'action et la manière de représenter son pays auprès d'un pays étranger ou

dans les négociations internationales, de concilier leurs intérêts respectifs ou de régler un problème sans recours à la force » (Chicot, 2017, p. 17). Après avoir circonscrit ce que nous entendons par diplomatie, intéressons-nous à son élaboration et à sa mise en œuvre au Cameroun.

2.1. De la politique extérieure du Cameroun : essai d'analyse de son élaboration et de ses grands axes

Au Cameroun, l'initiative diplomatique est une compétence exclusive du Chef de l'État au regard de la constitution. Selon l'alinéa 2 de l'article 5 de la constitution du 19 Janvier 1996, il est le seul à définir la politique de la nation. Cette prérogative s'étend aussi bien sur le plan national qu'international. D'ailleurs sur ce dernier aspect, l'alinéa 4 de l'article 8 précise qu'« il accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères. Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui » (constitution du Cameroun, 1996). L'article 43 quant à lui fait du Président de la République le seul négociateur et signataire des accords et traités internationaux. Cette habilité exclusive amène Chouala (2014, p. 75) à dire de lui qu'il est un « véritable demiurge diplomatique ». L'analyse des discours du Chef de l'Etat lors de la cérémonie des vœux devant le corps diplomatique donne lieu, à chaque fois, à l'exposition des grands axes de la diplomatie camerounaise. A l'analyse de ceux-ci depuis 2014, la sécurité, l'économie, l'intégration africaine et la coopération internationale en sont quelques grandes thématiques. En d'autres termes, la restitution des objets d'art camerounais acquis depuis la colonisation et conservés dans les musées occidentaux n'est pas prise en compte dans la politique étrangère telle que définie par le Président Biya. Pourtant, au regard de l'acuité de cette problématique, notamment depuis 2017, les pays africains semblent réinscrire dans leur diplomatie cette problématique. La politique étrangère du Cameroun et l'initiative diplomatique qui en découle ne tient pas compte de l'importance du stock de biens culturels camerounais présents en occident, mais surtout des possibilités actuelles de réappropriations multiformes désormais possibles.

2.2. Mise en œuvre de la politique extérieure : les acteurs diplomatiques camerounais

La diplomatie camerounaise se met en mouvement après que le Chef de l'État ait défini les grands axes de sa politique extérieure. Dans la mise en œuvre de sa politique extérieure, c'est-à-dire son déploiement diplomatique, le Chef de l'État, acteur diplomatique principal, bénéficie de l'accompagnement d'acteurs multiples ; ceux-ci se trouvent dans l'appareil de l'Etat, notamment dans l'exécutif et le législatif. Pour ce qui est de l'exécutif, le plus grand acteur diplomatique est le Chef de l'État lui-même. En sus des prérogatives que lui consacre la constitution, son action

diplomatie consiste à participer à différents sommets. A côté, il s'agit également des différentes visites officielles auprès de partenaires multiples. En retour, il peut également recevoir en visites officielles des hôtes de marque, recevoir en audience les ambassadeurs accrédités auprès de lui ou encore des envoyés spéciaux. Le Chef de l'État, dans sa mission, est accompagné par un « gouvernement chargé de la mise en œuvre de la politique de la nation » (constitution du Cameroun, 2016) telle que définie par lui, conformément à l'alinéa 1 de l'article 11 de la loi fondamentale. A ce titre, le premier Ministre et le ministère des relations extérieures agissent également comme acteurs diplomatiques secondaires avec les partenaires pertinents pour l'atteinte des objectifs de politique extérieure telle que définie par le Chef de l'Etat. Cette diplomatie secondaire peut se déployer en interne comme en externe. Sur le plan de la diplomatie interne, il s'agit des audiences accordées par le premier Ministre aux représentants de missions diplomatiques accréditées auprès du Chef de l'État⁵³. Sur le plan externe, comme représentant du Chef de l'État, ce dernier peut également prendre part à des rencontres multilatérales ou bilatérales⁵⁴. Idem pour le Ministre des relations extérieures. Au regard de ce qui précède, tout laisse à penser que la diplomatie camerounaise est une « cogestion de l'action extérieure de l'État » (Chouala, 2014, p. 80) entre le président de la république et le gouvernement.

Un autre acteur, discret, de la diplomatie camerounaise est le parlement dans son ensemble. En effet, « l'action parlementaire n'est pas seulement locale, elle a une dimension internationale » (Sindjoun, 1993, p. 819). Indépendamment d'avoir sur le plan formel « le monopole de la certification, de la labellisation démocratique de la ratification des traités » (Sindjoun, 1993, p. 827), la diplomatie parlementaire camerounaise se met également en mouvement à travers les différentes audiences accordées par les présidents de chacune des chambres aux partenaires extérieurs, ou encore par les différentes missions effectuées par les commissions des affaires étrangères des deux chambres à l'étranger. Force est de constater que ce déploiement diplomatique se fait dans le cadre des axes définis par le Chef de l'État.

2.3. Quel constat fait-on ?

Au regard des développements ci-dessus, un constat évident s'impose : la culture ne fait pas partie des orientations de la politique extérieure du Cameroun telles que définies par le Chef de l'État Paul Biya de 2014 à aujourd'hui, malgré l'actualité liée à la question de la restitution et à l'importance (en nombre) du patrimoine culturel originaire du Cameroun dans les musées occidentaux. En clair, le

⁵³ Le 28 août 2014, le Premier Ministre reçoit Michael Stephen Hoza, ambassadeur des USA au Cameroun ; le 04 octobre 2016, le PM reçoit le nouvel ambassadeur de France Gilles Thibault ; le Premier Ministre reçoit Isi Yanouka, ambassadeur d'Israël le 20 avril 2020 ; le 05 mai 2022, Premier Ministre reçoit l'ambassadeur de France accompagné du directeur Afrique et Océanie du ministère français des affaires étrangères ; le 25 juillet 2022, le Premier Ministre reçoit l'ambassadeur du Japon Takaoka Nozomu.

⁵⁴ Le Premier Ministre a représenté le chef de l'État au 32^e sommet de l'Union africaine en 2019 à Addis-Abeba ; au sommet du Commonwealth de Kigali en juin 2022.

volet culturel à travers la question de la restitution des objets d'art acquis en situation de colonisation est inexistant dans l'action diplomatique classique du Cameroun. Or, il se trouve aujourd'hui que le Cameroun dans les musées occidentaux (en France, en Suisse et en Allemagne en particulier) « dispose d'un immense butin colonial [...] dont plus 7800 œuvres d'art exposées au seul musée du Quai Branly à Paris » (Eyango, 2022). En 2023, il compte « 40 950 objets d'art recensés dans 45 musées allemands » (Assilkinga et al., 2023, p. 354-355). Il s'agit d'un patrimoine important en oubli diplomatique. S'il n'y a donc pas d'incongruité à constater que l'action diplomatique classique du Cameroun oblitère l'aspect culturel caractérisé par l'inintérêt du débat sur la restitution dont font preuve ses diplomates, il est tout aussi vrai que ce manque d'intérêt donne la possibilité à un type nouveau d'acteurs de se mettre en branle.

3.Paradiplomatie et diplomatie des acteurs non étatiques camerounais : leur engagement constant pour la restitution des objets d'art

Les pionniers de cette réclamation à l'international pour le Cameroun sont des chefferies, des individus, associations et organisations non gouvernementales. De fait, ces différents acteurs mettent en avant un type particulier de diplomatie : la paradiplomatie et la diplomatie des acteurs non étatiques. Il faut tout de même préciser que cette diplomatie n'est pas concurrente à celle menée par l'État, elle apparaît plutôt complémentaire à cette dernière, car au final le but étant toujours de préserver les intérêts du Cameroun. Ce fut le cas pour le retour de la statuette *Afo A kom* où la diaspora *kom* et le gouvernement camerounais se sont mobilisés pour son retour.

3.1. Qui sont les acteurs paradiplomatiques et non étatiques camerounais ?

La paradiplomatie est un concept des relations internationales qui fait son apparition en 1980 au Canada. Elle tire son fondement de l'implication des États fédérés canadiens et américains dans les relations internationales, au même titre que les États centraux. En clair, « la paradiplomatie représente les activités internationales des entités subétatiques » (Paquin, 2004, p. 17). Ce concept connaît des inflexions dues à son contenu d'un auteur à un autre. Toutefois, un consensus semble tout de même se dégager sur son champ d'action exclusivement réservé aux entités subétatiques, et qui englobe dans leur action publique internationale des domaines tels que des jumelages des villes ou communes, ou diverses coopérations. « Le phénomène paradiplomatique, sous toutes ses formes, est important : il est intensif, extensif et permanent » (Paquin, 2004, p. 19). C'est pourquoi au-delà des villes et communes, la loi au Cameroun consacre la chefferie traditionnelle comme une entité subétatique. En effet, le décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles intègre ces entités socio-ethno-politiques, et partant les Chefs dans l'appareil administratif au titre d'« auxiliaires de l'administration » (article 20) ayant

pour mission « de seconder les autorités administratives dans leur mission d'encadrement des populations » (article 19). Il n'est donc pas incongru ici de considérer la chefferie traditionnelle comme faisant partie de l'appareil administratif de l'État. Ce dernier a donc pour mission de mener à un degré moindre, certes, les politiques publiques de l'État. Son intégration dans l'appareil administratif de l'État est consacrée par le décret N°2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles en son article 22. Ce dernier fixe les modalités d'allocations mensuelles des Chefs traditionnels. C'est donc comme démembrement de l'État que l'action internationale du Chef à la faveur de la mondialisation est convoquée dans ce travail.

D'autre part, depuis l'avènement de la mondialisation, le libéralisme tout azimut qui est survenu a accéléré une fragmentation des acteurs internationaux dont le socle était l'État statocentré pour permettre en dehors des acteurs subétatiques c'est-à-dire sous l'autorité du pouvoir central, l'arrivée dans le champ diplomatique d'acteurs non-étatiques c'est-à-dire autonomes vis-à-vis du pouvoir central. Le modèle de liberté individuelle et collective issu de la mondialisation, combinée au développement des flux de communication accélère des échanges d'informations et de communication hors de tout contrôle étatique et facilite la création de réseaux parallèles d'action internationale. Le libéralisme a donc servi comme un atout à se lancer sur la scène internationale pour des acteurs privés. Les nouveaux acteurs non-étatiques bénéficient dans ce contexte d'une capacité d'autonomie et d'initiative appelée « *sovereignty free* » (Rosenau, 1990, p. 36) du fait de ne pas être soumis à l'autorité de l'État central ; ce qui leur permet de mener leurs activités internationales indépendamment de la politique étrangère de leur État. C'est le cas de Kum'a Ndumbe III et de la fondation AfricAvenir International. La diplomatie non-étatique est donc un phénomène important qui s'intéresse à tous les domaines de l'action internationale et s'impose désormais comme acteur diplomatique incontournable par sa présence transnationale à travers l'érection de différentes représentations et ses actions transfrontalières. Il est important de signifier que cette diplomatie des acteurs non étatique peut également être menée par des individus. L'importance de celle-ci est consacrée par une présence lors des grandes foires internationales, aussi par leur expertise sollicitée par les acteurs étatiques dans certains domaines. Au Cameroun, ce sont des acteurs paradiplomatiques et non-étatiques qui réclament le retour des objets d'art camerounais conservés à l'étranger.

3.2. Quelques initiatives paradiplomatiques et des acteurs non étatiques camerounais dans le champ de la restitution des objets d'art

Si « l'appellation des acteurs paradiplomatiques varie d'un pays à l'autre, en fonction de la structure administrative territoriale : gouvernement non central(Canada), entité subétatique, villes, régions, province, collectivités territoriales ou locales (France) » (Chicot, 2017, p. 26), l'on constate qu'au Cameroun les chefferies

traditionnelles sont au frontispice de l'action paradiplomatique pour la restitution des objets d'art. A leur côté se trouvent aussi des acteurs diplomatiques non étatiques qui jouent de plus en plus de leur influence pour agir dans ce champ des relations internationales entre le Cameroun et ses anciennes puissances coloniales, en particulier. De fait, l'acteur international n'est plus simplement limité aux détenteurs de la force légitime ou à ses démembrements subétatiques, car depuis la mondialisation « la communication immédiate donne désormais aux individus une capacité d'action directe sur la scène internationale, sans maîtrise possible de la part du pouvoir politique, sans que les frontières n'y puissent grand-chose... » (Badie, 2005, p. 9). Désormais, au-delà des ONG, des peuples autochtones ou des associations ou fondations privées, etc., il est apparu également « des individus qui comptent à l'international » (Grosser, 2018, p. 239), car leur engagement « concourt à l'action internationale par ses actions à impact international [...] par ses communications et ses relations, etc. » (Grosser, 2018, p. 239). C'est pourquoi dans le cadre de notre travail, l'exemple de Kum'a Ndumbe III comme acteur non étatique paraît assez illustratif. Il est l'un des pionniers, Camerounais, ayant introduit auprès d'un pays étranger une demande de restitution d'un objet d'art acquis pendant la colonisation ; d'abord à titre individuel, puis dans le cadre de la fondation AfricAvenir International.

En effet, en décembre 1884 eut lieu la première expédition militaire allemande au Cameroun. A Hickory Town, actuel Bonabéri, « les indigènes dans leur désir de rejeter la domination coloniale allemande s'étaient soulevés contre les Allemands et leurs amis camerounais. Il fallut envoyer une escadre avec plus de trois cents hommes pour rétablir l'ordre » (Owona, 1973, p. 28). Au cours de cette expédition, Marx Buchner alors consul allemand à Cameroun (nom utilisé par les Allemands pour désigner la ville de Douala, avant de la baptiser en 1900 par le nom des populations vivant dans cette localité) acquit la proue princière de Lock Priso, le *tangué* qui se trouve jusqu'aujourd'hui conservé au musée des cinq continents de Munich. Dans son livre intitulé *Aurora colonialis, Bruchstücke eines Tagebuches aus dem ersten Beginn unserer Kolonialpolitik 1884-1885*, et repris par Kum'a Ndumbe III, il rapporte les conditions violentes d'acquisition de cette proue lors de cette expédition en ces termes :

le palais de Lock Priso (kum'a Mbappe) est mis à sac. Une belle image bien émouvante. Nous y mettons le feu. Mais j'ai demandé aux soldats de me laisser d'abord inspecter différentes maisons à la recherche de curiosités ethnographiques. Mon butin le plus précieux, c'est une grande sculpture, la proue princière de la pirogue (*tangué*) de Lock Priso qui devra aller à Munich. (2011, p. 170)

Cette acquisition fait depuis un moment l'objet de réclamation. C'est ainsi que, Kum'a Ndumbe III, petit-fils de Lock Priso réclame le retour de cette grande statuette au Cameroun depuis 1998. Lors d'un déplacement en Allemagne, profitant d'un passage « le 18 juin 1998, dans l'émission télévisée live "Rencontres de Berlin : le Prince Kum'a Ndumbe III rend visite à Peter Huemer", (...) le Prince Kum'a Ndumbe

III exhibe une photo du Tangué de Lock Priso Bell enfermé à Munich et demande en direct à l'Allemagne sa restitution » (AfricAvenir Magazine, 2019, p. 7). Cette réclamation télévisée a été suivie depuis lors d'initiatives visant à mettre une certaine pression sur le gouvernement allemand. Le 2 juin 1999, le Ministre de la culture de l'Etat de Bavière est saisi pour les mêmes raisons. Dans sa réponse du 27 juillet, il fait savoir au prince Kum'a Ndumbe III au sujet du *tangué* qu'il :

se trouve au Musée Ethnographique sur la base d'un cadeau reçu. Cet objet jouit d'une haute appréciation et a déjà été montré à plusieurs expositions. A cause de sa rareté, il lui est attribué une valeur matérielle extrêmement élevée, et vaut selon des estimations prudentes bien au-delà d'un demi-million de DM. Comme cet objet est propriété de l'État Libre de Bavière, et déjà en respectant les prescriptions budgétaires, il ne pourrait en principe être rétrocédé au Professeur Kum'a Ndumbe III ou à l'État du Cameroun sans une compensation équivalente. (Kum'a Ndumbe III, 2019, p. 90)

D'autres actions sont menées à titre individuel par le prince Kum'a Ndumbe III auprès d'autorités allemandes. Par ailleurs, ce dernier est le fondateur de la fondation AfricAvenir International dont le siège est à Douala, avec des représentations à l'étranger et dont la plus importante de celles-ci est à Berlin. Dans le cadre des activités de la fondation, la réclamation des objets d'art africain en général, le *tangué* de Lock Priso en particulier est devenue un axe majeur. C'est ainsi qu'en 2006 profitant par exemple d'une mobilisation de la société civile pour la restitution, les écoles allemandes de l'UNESCO « exhortent le gouvernement allemand à rendre le "tangué" dérobé de Lock Priso au Prince Kum'a Ndumbe III » (Kum'a Ndumbe III, 2019, p. 87). Idem en février 2010 lors de la campagne intitulée *125 ans de la conférence de Berlin : se souvenir, assumer, dédommager* lancée par 75 organisations de la société civile, au rang desquelles la fondation AfricAvenir International. Au terme de cette campagne, une lettre fut adressée à l'Etat de Bavière en ces termes :

Nous soutenons fermement la demande de restitution du Prince Camerounais Kum'a Ndumbe III adressée au Musée ethnographique de Munich, donc au gouvernement de l'État de Bavière. Il s'agit de restituer l'un des objets de culte les plus précieux des peuples côtiers du Cameroun, le Tangué, aux descendants du propriétaire légitime, et de dédommager la famille pour le temps de la rétention de cet objet. Le Tangué de Lock Priso est l'insigne caractéristique des *bele bele* qui jusqu'à nos jours, sont les gardiens du culte de l'eau lors du Ngondo. Sa place n'est pas dans une exposition permanente d'un musée européen. (Kum'a Ndumbe III, 2019, p. 87).

Figure 1

Proue de Lock Priso réclamée par Kum'a Ndumbe III au musée des 5 continents de Munich



Source: Bandah Panga. (2021, p. 126).

La photo ci-dessus représente l'emblème de la chefferie *bele bele* de Bonabéri. Il s'agit d'une sculpture en bois composée d'un ensemble de représentations humaine et animalière (éléphant) dont les postures et l'agencement traduisent l'autorité du Chef d'une part, et son accès au monde des esprits. Lorsque le chef se déplaçait, il était placé à l'avant de la pirogue et servait également d'oripeaux de pouvoir.

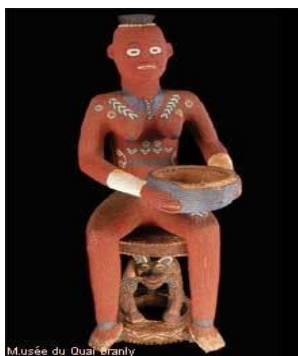
En outre, lors de l'annonce en 2011 de la construction du Humboldt forum devant abriter en un seul lieu tous les stocks d'objets issus des conquêtes coloniales allemandes présents dans la ville de Berlin, la Fondation AfricAvenir International fait partie des associations à l'origine de la mise sur pied du mouvement *No Humboldt 21!* exigeant « que les travaux du forum Humboldt au château de Berlin soient suspendus » (https://www.nohumboldt21.de/wpcontent/uploads/2013/06/resolution_franz.pdf) et précédés d'un débat sur ces acquisitions coloniales. Dans l'annexe du mémorandum publié par ce regroupement d'associations classées par ordre alphabétique, AfricAvenir International est la première association de cette liste. Au regard de ce qui précède et indépendamment du manque d'intérêt de la diplomatie classique camerounaise quant à la question de la restitution, Kum'a Ndumbe III à titre individuel d'abord, puis dans le cadre des activités de la fondation AfricAvenir International apparaît donc comme un acteur diplomatique non étatique camerounais qui agit auprès des autorités allemandes sur une question d'ordre bilatérale. Par son action, il fait valoir auprès de celles-ci la position de la communauté *bele bele*, et à ce titre fait entendre une voix camerounaise sur cette question.

D'autre part, sur le plan paradiplomatique, les chefferies de l'Ouest-Cameroun en association avec la Route Des Chefferies (RDC) qui est une « organisation internationale de valorisation et de promotion du patrimoine camerounais » (Guide d'accueil du consulat général de France, 2021/2022, p. 4), œuvrent également à la restitution des objets d'art camerounais. Dans le cadre de leurs activités, elles ont organisé en partenariat avec le musée du Quai Branly à Paris à la galerie Jardin une exposition sous le thème *Sur la route des chefferies du Cameroun. Du visible à l'invisible*, du 5 avril au 17 juillet 2022. Cette exposition était « consacrée à l'art des chefferies de la région des Grassfields, vaste étendue de hauts plateaux situés dans l'Ouest du Cameroun » (Comarmond et Marchand, 2022, p. 3). Grâce au réseau d'une douzaine de musées communautaires que cette organisation a mis sur pieds à travers différentes chefferies de cette région, « près de 260 œuvres ont été sélectionnées »

(Comarmond et Marchand, 2022, p. 3), acheminés en France pour y être exposés avec une sélection d'autres objets du musée du Quai Branly, principalement. Cette exposition a également permis des échanges entre les responsables des musées français et les Chefs traditionnels invités. Selon notre interlocutrice, Sa Majesté Fozang Tiaze Jean-Pierre « le Chef Bansoa a ouvertement réclamé au directeur du musée du Quai Branly la restitution de la reine Bansoa »⁵⁵. Cette « statue date du XIX^e siècle et est une des pièces maîtresses de la collection d'arts premiers africains du musée du Quai Branly » (Les Yeux d'Argus, 2014). Selon nos informations, « une demande officielle aurait été adressée au musée du Quai Branly par la chefferie et les discussions seraient en cours »⁵⁶.

Figure 2

Statue de la reine bansoa réclamé par sa communauté auprès du musée du Quai Branly



Source : Détours des Mondes. (11 avril 2007a).

https://detoursdesmondes.typepad.com/dtours_des_mondes/2007/04/reine_bansoa.html

La photo ci-dessus représente la reine *bansoa*. Une statuette en bois assise sur un tabouret et recouverte de perles. Le Support animalier (panthère) de l'assise de la chaise et le revêtement de perles sont un apanage exclusivement réservé à la famille royale. Cette statuette représente donc une personnalité de premier rang.

Dans le même ordre d'idées, Sa Majesté Gabriel Tsidie, le chef des Bamendou a lui aussi réclamé la restitution du masque Tukah acquis par Pierre Harter en 1957. Cette acquisition aurait été à l'origine de grands malheurs pour l'ensemble de la communauté. Ce masque est notamment exhibé dans le cadre du festival *Ngim Nu*. Il fait référence à la plus grande société secrète de la communauté Bamendou qui est à l'origine des lois qui régissent la vie de cette communauté. Malheureusement pour les populations Bamendou, ce masque, propriété du Quai Branly, est actuellement conservé au musée du Louvre et exposé au pavillon des sessions.

⁵⁵ Entretien avec Chiengne, M., Chargé du développement culturel à la route des chefferies, Bafoussam, 14 novembre 2022.

⁵⁶ Entretien avec Chiengne, M., Chargé du développement culturel à la route des chefferies, Bafoussam, 14 novembre 2022

Figure 3

Masque Tukah réclamé par la communauté Bamendou auprès du Quai Branly



Source : Détours des Mondes. (25 avril 2007b).

https://detoursdesmondes.typepad.com/dtours_des_mondes/2007/04/masque_tukah_du.html

La photo ci-dessus montre le masque *Tukah*. Ce dernier est un élément rituel important pour la communauté *Bamendou*. La protubérance de ses joues ainsi que la stylisation des lézards traduisent l'abondance et la fécondité.

Tout à côté de la France, la chefferie Bangoua a également engagé auprès des autorités allemandes une demande de restitution de son patrimoine. Sa majesté Djampou Tchatchouang Anick Julio roi des Bangoua, alors en séjour en 2021 en Allemagne, a réitéré sa volonté de collaborer pour la restitution des biens culturels de son royaume que « les Allemands avaient pris à ses ancêtres » déclara-t-il dans une interview (journal télévisé de canal 2 international, 10/12/2021). En partenariat avec *Kamerun Haus* (une association camerounaise basée en Allemagne et qui œuvre dans la promotion de la culture camerounaise) dans le cadre de cette réclamation, la chefferie Bangoua a déjà saisi plusieurs musées en Allemagne pour la restitution de ses objets d'art qui y sont conservés. Lors de ladite visite, sa majesté devant sa communauté avait déclaré à ce sujet que « les retours des autorités allemandes sont très encourageants » (journal télévisé de canal 2 international, 10/12/2021). Le 21 décembre 2022, sa majesté Djampou devant la presse a annoncé la restitution imminente de certaines œuvres d'art au Cameroun par l'Allemagne ; fruit d'un travail de recherche et de collaboration entre *Kamerun Haus*, le musée national de Yaoundé et 5 musées allemands qui ont ouvert l'accès à leurs archives.

L'on ne saurait ne pas se souvenir du seul cas de succès de mise en œuvre de la paradiplomatie et de la diplomatie des acteurs non étatiques camerounais à ce jour. Ce fut la contribution de la communauté *Kom* dans le cadre du retour de la statue *Afo A kom* (qui signifie la chose de Kom) en 1973. En effet, cette statuette avait été volée au musée du palais royal de *kom* en 1966. Après avoir découvert son existence aux États-Unis, une fois les conditions de son acquisition établies, des personnalités américaines au rang desquelles Warren Robbins en association avec la communauté *Kom* et son Chef se sont mobilisées pour réclamer sa restitution au Cameroun. « Warren Robbins, le directeur du Musée d'Art Africain à Washington avait coordonné les négociations » (Aveved, 2012, p. 23) et servait d'intermédiaire entre les différentes parties engagées

dans cette négociation. « Avec le soutien des membres de la communauté *Kom* vivant en Amérique, ils vont faire une levée de fonds » (Ngon, 2022) pour une « restitution à l’amiable » (Perrois, 1993, p. 116) de cette statuette et l’acheminer de nouveau vers sa communauté d’origine. « La majeure partie de cette contribution était venue de Lawrence Gussmann de Scarsdale [...] d’autres contributions venaient de Warner-Lambert & Co [...] mais aussi de la *National Geographic Society* et de la *General Telephone and Electric Co* » (Aveved, 2012, p. 23). Un montant total de 30 000 dollars pour son rachat a ainsi été collecté. « Returning the figure, Robbins was welcomed by the Fon of the *Kom* people Nsom Ngwe, and the President of Cameroon Ahmadou Ahidjo, among other dignitaries » (Afo-A-kom. <https://en.wikipedia.org/wiki/Afo-A-Kom>). Le gouvernement camerounais à travers son ambassade à Washington s’est accordé avec le gouvernement américain sur les modalités de son retour. Ainsi, des négociations avaient été entamées aboutissant finalement à la restitution de la statue au Cameroun. Dans le cadre de ce dénouement heureux, Johnson (1973, p. 1) nous apprend justement que ce retour fut le résultat « d’un protocole entre les États-Unis et le Cameroun ».

Ces initiatives sont non exhaustives, car bon nombre d’acteurs diplomatiques non étatiques et paradiplomatiques Camerounais sont résolument engagés dans des démarches de restitution auprès d’institutions muséales occidentales en général.

4. Conclusion

En définitive, le leadership de la paradiplomatie camerounaise sur la question de la restitution des objets d’art se nourrit de l’absence d’initiatives diplomatiques. En effet, cet inintérêt diplomatique de l’Etat du Cameroun est comblé par des initiatives privées menées à titre individuel ou collectif dans un cadre associatif, et par des leaders de communautés qui introduisent des réclamations de restitution. En s’invitant dans le champ des relations internationales à la faveur des bouleversements survenus depuis la fin du XX^e siècle, ces acteurs font œuvre de paradiplomatie et de diplomatie non étatique. La paradiplomatie et la diplomatie camerounaise non étatique dans le cadre de la restitution des objets d’art font donc entendre la voix du Cameroun à travers différentes mobilisations auprès des pays détenteurs d’objets d’art originaires du Cameroun, à l’instar de l’Allemagne. À l’évidence, ces deux acteurs sont complémentaires de l’action diplomatique classique dans leur démarche comme le démontre leur implication dans le retour de la statuette *Afo A kom*. Cependant, l’on observe que le gouvernement camerounais semble désormais s’intéresser à cette question. C’est du moins ce que laisse suggérer certaines initiatives prises dans ce sens. En effet, lors de l’audience accordée par le Premier Ministre au conseiller Afrique du Président Macron le 7 novembre 2022, l’une des questions à l’ordre du jour était la restitution des objets d’art du Cameroun conservés dans les musées français. Cet entretien a été précédé par la signature de l’arrêté ministériel n° 22/00020/MINAC/ du 06 octobre 2022 du Ministre des arts et de la culture, portant création du comité interministériel chargé du rapatriement des biens culturels

camerounais illégalement exportés à l'étranger. Plus encore, les démarches de *Kamerun Haus* ayant abouti à un accord de principe pour une restitution au Cameroun par l'Allemagne ont été faites en association avec le musée national de Yaoundé. Pour éviter une certaine cacophonie dans cette démarche, l'État du Cameroun semble désormais résolu à s'inscrire, auprès des communautés, dans une démarche de réclamation. À ce sujet, il ne resterait donc plus que « *le Cameroun décide sur la constitution de sa partie pour voir comment ses œuvres seront restituées* » (Wandji, 2022). C'est pourquoi au regard de ces initiatives, une orientation de la politique extérieure dans ce sens par le Chef de l'État viendrait à coup sûr ancrer la question de la restitution comme axe diplomatique du Cameroun. Au final, ce travail contribue à la recherche scientifique en cours sur la question de la restitution des objets d'art à travers une étude des acteurs camerounais impliqués.

Références bibliographiques

- AfricAvenir Magazine (mai 2019). AfricAvenir.
- Assilkinga, M. et al., (2023). *Atlas der Abwesenheit: Kameruns Kulturerbe in Deutschland*, arthistoricum.net.
- Aveved, A. (2012). Afo-Akom la fable des deux mondes. *Jaman Diartgonale. Ouvrir les portes de l'imaginaire*, édition spéciale, pp. 20-24.
- Badie, B., (2005). L'opinion à la conquête de l'international. *Raisons Politiques*, 19, 9-24.
- Bandah Panga C. P. (2021). L'altération du statut des œuvres d'art au Sud-Kamerun sous administration coloniale allemande. [Thèse de doctorat non publiée]. Université de Yaoundé 1.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Les éditions de la nuit.
- Chicot, P. Y. (2017). La paradiplomatie dans le droit de l'action publique internationale des collectivités infra-étatiques : exemple de la Caraïbe. [Thèse de doctorat publiée, université des Antilles].
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwibtNKR_s_T7AhVGgv0HHaPIBqYQFnoECCIQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.theses.fr%2F2017ANTI0153.pdf&usg=AOvVaw0Il4hwRsjDjTSITzVegYs6
- Chouala, Y. A. (2014). *La politique extérieure du Cameroun. Doctrines, acteurs, processus et dynamiques régionales*. Karthala.
- Comarmond, S. et Marchand, V. (2022). *Dossier pédagogique de l'exposition Sur la route des chefferies du Cameroun. Du visible à l'invisible*. Quai Branly.
- Coolsaet, R. (1999). La définition de la diplomatie. *Studia Diplomatica*, 52, (1/2), 121-141.
- Décret N°2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles.
- Décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles au Cameroun.

- Détours des Mondes*, 11 avril 2007a.
https://detoursdesmondes.typepad.com/dtours_des_mondes/2007/04/reine_bansoa.html
- Détours des Mondes*, 25 avril 2007b.
https://detoursdesmondes.typepad.com/dtours_des_mondes/2007/04/masque_tukah_du.html
- Eyango J. O. (22 mars 2022). Rapatriement des objets d'art : le Cameroun reste en marge du débat. *Journal EcoMatin*. www.ecomation.net
- Grosser, P. (2018). Individu et diplomatie ». In T. Balsacq, F. Charillon et F. Ramel (dir), *Manuel de diplomatie*. Presses de sciences Po, (pp. 227-239.)
- Guide d'accueil du consulat général de France à Douala 2021/2022.
- Johnson T., A. (1973). Afo a kom Joyously Greeted on Its Return Home. *The New York Times Archives*. <https://www.nytimes.com/1973/12/14/archives/afoakom-joyously-greeted-on-its-return-home-afoakom-is-joyously.html>
- Journal télévisé de canal 2 international du 10/12/2021.
- Kessler, M.-C. (2018). La diplomatie culturelle. In T. Balsacq, F. Charillon et F. Ramel (dir), *Manuel de diplomatie*. Presses de sciences Po, (pp. 263-274).
- Kum'a Ndumbe III. (2011). *50 ans déjà ! Quand cessera votre indépendance-là ??*. Editions AfricAvenir/Exchange & Dialogue.
- Kum'a Ndumbe III. (2019). *Restituez à l'Afrique ses objets d'art et de culte ! Reconstituons notre mémoire collective africaine !*. Editions AfricAvenir.
- Les Yeux d'Argus. (2014). La reine porteuse de coupe bamiléké du musée du Quai Branly. <https://lesyeuxdargus.wordpress.com/2014/06/16/la-reine-porteuse-de-coupe-bamileke-du-musee-du-quai-branly/>
- Mérand F. et Pouliot V. (2008). Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des Relations internationales. *Revue canadienne de science politique*, 41 (3), 603-625.
- Ngon, C. (2022). L'exception de la statue Afo A kom. <https://www.aulech.com/restitutions-doeuvres-dart-lexception-de-la-statue-afo-akom/>
- Owona, A. (1973). La naissance du Cameroun (1884-1914). *Cahiers d'études africaines*, 49 (13), 16-36.
- Paquin, S. (2004). *Paradiplomatie et Relations Internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*. Presses Interuniversitaires Européennes.
- Peraldi, A. (2018). *La restitution des biens culturels du Bénin « en marche ». Une mission d'Emmanuel Macron et un projet économique de Patrice Talon*. *Kunst & Kontext*, 15, 32-59.
https://www.researchgate.net/publication/324171663_Le_patrimoine_partage_d%27Emmanuel_Macron_Un_projet_de_restitution_d%27art_africain_Macrons_geteiltes_Kulturerbe_-_zur_Restitution_afrikanischer_Kunstwerke

- Perrois, L. (1993, 23-24 octobre). *Sculpteurs et notables. Communication lors du 2^e colloque sur les arts d'Afrique noire, Paris, France. Fonds documentaire de l'ORSTOM, n° 40511* ex 1. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/b_fdi_35-36/40511.pdf
- Rosenau, J. (1990). *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*. Princeton University Press.
- Sindjoun, L. (1993). L'action internationale de l'Assemblée nationale du Cameroun éléments d'analyse politiste. *Études internationales*, 24(4), 813–844.
- Wandji, P. (2022). L'Allemagne prête à restituer les œuvres d'art au Cameroun. <https://www.msn.com/fr-xl/afrique-centre-et-est/cameroun-actualite/l-allemande-pr%C3%A0te-%C3%A0-restituer-les-%C5%93uvres-d-art-pill%C3%A9es-au-cameroun/ar-AA15I79E>